

CQPM 223 - Chargé(e) de maintenance Industrielle

Formation continue

Durée

65 j

Que faire après la formation?

- Chargé d'affaire ou de contrat maintenance (uniquement en exécution de contrat ou d'affaire hors commercial)
- Chargé de travaux et maintenance
- Chargé de méthodes et maintenance
- Chargé de sous-traitance en maintenance

Support

Fascicule, plateforme numérique (LMS), e-learning...

Coût

350 € HT/jour + 530 € HT forfait de certification

Domaines de formation

Robotique-Maintenance

RNCP

37150

Prérequis

Avoir un diplôme de niveau 5 ou de l'expérience dans le domaine

N° Cert. : MQ 2003 0223

Niveau de Qualification: 6

Le chargé de maintenance industrielle est responsable du respect de la politique de maintenance définie par son responsable ainsi que de sa mise en œuvre sur le terrain, il s'agit pour lui de suivre l'exécution des travaux, les équipes en charge de ces travaux et gérer les priorités. Le chargé de maintenance industrielle est en relation avec des clients internes ou externes (service de production, technique, ...), il veille à prendre en considération leurs contraintes et les informe des actions engagées, réalisées ou programmées et rendre compte de la fiabilité des interventions.

Il assure un suivi de l'efficacité de la maintenance à l'aide d'indicateurs qu'il renseigne et suit quotidiennement les différents indicateurs, notamment de disponibilité des équipements, de fiabilité en suivant le taux de pannes et la durée des arrêts, il analyse les écarts et propose des solutions appropriées pour y remédier. Le chargé de maintenance industrielle dispose généralement d'un système d'information de type GMAO : gestion de maintenance assistée par ordinateur pour y consigner, suivre et analyser les données de gestion de maintenance afin d'orienter les décisions en lien avec les priorités d'interventions sinon faire évoluer les activités de maintenance (développer les actions préventives, fiabiliser les équipements...). Il est force de proposition s'agissant de la constitution et la gestion des pièces de rechange (type d'articles et quantité) en se basant notamment sur l'historique des pannes.

Il anime les équipes de maintenance et favorise le travail collaboratif en lien avec l'amélioration continue. Il suit également la qualité du travail réalisé ainsi que la pertinence des actions de maintenance notamment en cas de sous-traitance contractualisée. Il est garant de la mise à jour des données techniques du parc matériel selon les modifications opérées sur les équipements par les différents intervenants dans le cadre de leur maintenance.

Objectifs

- Piloter la mise en œuvre des méthodes ou organisations de maintenance
- Définir des méthodes ou organisations de maintenance
- Suivre l'efficacité des méthodes ou de l'organisation de la maintenance

Programme détaillé

BDC1

BDC1 : Définition des méthodes ou organisation de maintenance

1. Analyser les conditions d'exploitation et de sûreté des équipements
2. Définir des méthodes ou organisations de maintenance

Durée : 35j

BDC2

BDC2 : Pilotage de la mise en œuvre des méthodes ou organisations de maintenance

1. Coordonner une activité d'amélioration, de méthode ou d'organisation de maintenance

2. Assurer le suivi technico-économique des activités de maintenance

Durée : 20j

BDC3

BDC3 : Le suivi de l'efficacité des méthodes ou organisations de maintenance

CQPM 223 - Chargé(e) de maintenance Industrielle

Formation continue

1. Animer une réunion de suivi d'une activité de maintenance
2. Assurer le reporting d'une activité de maintenance

Durée : 10j

Moyens pédagogiques

Systèmes mécaniques, automatisés, chaînes de conditionnement avec ou sans robot (médicament, savon, liquide...), lignes de production, logiciels de GMAO et de supervision, bancs de câblage individuel, bancs de réalisation individuelle: électrotechnique, électronique de puissance, mécanique, pneumatique, hydraulique et automatique; PC individuel, mallettes didactiques: analyse d'huile, lignage laser, analyse vibratoire et thermographique.

Jeux d'entreprise.

Modalités de suivi et d'évaluations

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'évaluation en situation professionnelle réelle : elle s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité. Celle-ci s'appuie sur :

1. Une observation en situation de travail
2. Des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat –
3. Et/ou présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
- 4/ L'entreprise donne un avis au regard du référentiel d'activités.

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de Handicap

Veuillez consulter notre [démarche handicap](#)

Une question ? Besoin d'un accompagnement ?

Nos conseillers sont là pour vous guider :

Email : contact@aforp.fr